



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 9 mai 2023

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 29/03/2023

D/2023-015

Aujourd'hui, mardi 9 mai 2023, à 10 heures 17, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, JAMET et FAHMY, et Monsieur BERPERRON

A titre de titulaire en distanciel :

Mesdames DEMANGE et SCHMITT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE, FEYTOUT et GIRARD

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare - 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D - 2023/015

**CHOIX DE LA SOCIETE CHARGEE DE LA REALISATION DE PRELEVEMENTS, D'ANALYSES
MICROBIOLOGIQUES ET PHYSICO-CHIMIQUES EN MILIEU AGROALIMENTAIRE**

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la Réalisation de prélèvements, d'analyses microbiologiques et physico-chimiques en milieu agroalimentaire.

La commission d'appel d'offre, réunie le 09 mai 2022, a proposé de retenir la société suivante :

- marché n° 23.S03 : Réalisation de prélèvements, d'analyses microbiologiques et physico-chimiques en milieu agroalimentaire

Société : Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de la Dordogne
(Département de la Dordogne)

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 mai 2023,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve le choix de la société suivante :

- marché n° 23.S03 : Réalisation de prélèvements, d'analyses microbiologiques et physico-chimiques en milieu agroalimentaire

Société : Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de la Dordogne
(Département de la Dordogne)

Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 09/05/2023

La Présidente



Delphine JAMET